



Annulation de vente d'un terrain

Par **LEAGAL**, le **25/03/2008** à **16:21**

En 2005 mon père a mis une annonce dans un journal , pour moi, pour vendre un terrain de loisir qui m'appartient, nous avons eu des réponses de personnes qui voulaient l'acheter, mais finalement très vite on a changer d'avis,on ne voulait plus le vendre. Et donc on a expliqué aux personnes intéressé que le terrain n'était plus à vendre.

Or, une des personnes qui était intéressé, nous poursuit en justice pour poursuivre la vente!, une personne que d'ailleurs nous n'avons jamais rencontré. (c'est l'amie d'un personne qui était venu voir le terrain).

A t'elle le droit de nous poursuivre, et risque t-on quelquechose? Sachant que nous n'avons jamais donné notre accord pour la vente, ni signé aucun papier.

Par **dubus**, le **26/03/2008** à **14:25**

cher Monsieur

dans votre cas, le recours à un avocat est indispensable

I/ du fait de l'action en justice de l'adversaire

II / parce qu'il va falloir examiner de près , l'annonce passée, les courriers ultérieurs qui auraient pu être échangés avec l'acheteur potentiel etc

bonne chance

Dubus